

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 octobre 2003
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général sur les activités
de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq
et le Koweït pour la période du 16 juin au 1er octobre 2003****I. Introduction**

1. Le présent rapport rend compte des activités que la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) a menées durant la période finale de son mandat, autorisée par la résolution 1490 (2003) du Conseil de sécurité. En application de cette résolution, la MONUIK a mené ses activités à partir de son quartier général replié au centre de soutien logistique de Kheitan, au Koweït, et depuis le camp Khor dans l'ancienne zone démilitarisée. La MONUIK prévoit que la liquidation technique de ses activités sera achevée un mois après la date de sa clôture.

II. Évolution de la situation

2. Durant la période considérée, la MONUIK a continué à réduire ses effectifs, à fournir un appui aux opérations humanitaires en Iraq à partir du centre de soutien logistique de Kheitan et du camp Khor et à effectuer des travaux de rapprochement des comptes et de liquidation de ses actifs; elle a pris des dispositions pour la remise de ses installations au pays hôte et aux organismes des Nations Unies au Koweït et a mené à bien les préparatifs en vue de sa liquidation.

3. La MONUIK a continué d'assurer la liaison avec les administrations koweïtiennes concernées, en particulier le Ministère des affaires étrangères, et a entretenu d'étroites relations de travail avec les Ministères de la sécurité et de la police du Koweït. Elle a également, chaque jour, assisté aux réunions d'information sur les questions humanitaires, pour se concerter avec les organismes humanitaires auxquels elle apportait un soutien et pour se tenir au courant des faits nouveaux intervenus dans sa zone d'opérations.

4. La MONUIK a continué à assurer l'entretien régulier de ses équipements au centre de soutien logistique de Kheitan et a achevé les travaux de recouvrement et de rapprochement comptable des avoirs et des immeubles dans l'ex-zone

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



démilitarisée. Les membres de son personnel se sont régulièrement rendus au camp Khor pour effectuer des réparations ou des travaux d'entretien. Pour des raisons de sécurité, le personnel n'a pu se rendre dans les bases de patrouille et d'observation du côté iraquien de la zone démilitarisée pour y récupérer les équipements. Selon les indications reçues par la MONUIK, ces bases ont été considérablement endommagées ou pillées durant la guerre en Iraq. Des représentants de la MONUIK se sont rendus à Umm Qasr, à l'ancien quartier général de la Mission, qui a lui aussi été considérablement endommagé et pillé. La Mission s'occupe actuellement d'établir la documentation relative à ces pertes de guerre.

5. Durant la période considérée, une grande partie des activités de la Mission a été consacrée à apporter un soutien aux organismes humanitaires qui opèrent en Iraq et au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

6. Le Programme alimentaire mondial a continué à occuper une petite partie des installations d'hébergement existant au camp Khor pour son personnel opérant dans le sud de l'Iraq. La MONUIK a fourni des véhicules et d'autres équipements à plusieurs organismes qui lui en avaient fait la demande.

7. Après l'attaque perpétrée le 19 août contre les locaux des Nations Unies au Canal Hotel, à Bagdad, la MONUIK a été invitée à fournir d'urgence des équipements pour la poursuite des opérations à Bagdad. La MONUIK a rassemblé du matériel, notamment des logements préfabriqués, des fournitures, des citernes d'eau et du matériel de communication et a organisé la livraison de ce matériel à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Pour répondre aux besoins urgents de la MANUI, la MONUIK a loué des grues et des camions pour que les bases de patrouille et d'observation et d'autres équipements puissent être démantelés et transportés au lieu d'être détruits ou cédés sur place comme initialement prévu.

8. La MONUIK a également assuré la coordination avec l'hôpital militaire américain au Koweït, qui a admis 18 blessés évacués d'Iraq après l'attaque contre les locaux des Nations Unies à Bagdad. Elle a aidé les blessés à contacter leur famille et s'est concertée avec les services des Nations Unies à Bagdad à propos d'autres formes de soutien.

9. Dans le cadre de son soutien aux organismes et programmes humanitaires, la MONUIK a fourni 40 véhicules au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires en Iraq, 12 véhicules à l'Organisation internationale pour les migrations et 4 véhicules à l'Organisation mondiale de la santé, à un prix reflétant l'amortissement de ces équipements. Les véhicules ont été équipés de moyens de télécommunications et repeints à la couleur exigée pour les opérations des Nations Unies en Iraq. La MONUIK a également assuré l'entretien de véhicules, fourni du carburant, des installations de lavage et de stationnement de longue durée aux organismes et programmes humanitaires opérant au Koweït.

10. Les conditions de sécurité dans la zone de la Mission, et en particulier à la frontière entre l'Iraq et le Koweït dans l'ex-zone démilitarisée, sont restées assez instables, et il y a eu plusieurs incidents transfrontières. La frontière entre les deux pays est restée fermée pendant deux jours à la mi-août après des émeutes dans la ville frontalière iraquienne de Safwan. La police des frontières du Koweït a également été mise en alerte après un échange de tirs entre les forces de la coalition et des bandes armées du côté iraquien de la frontière. On signale aussi que des

Iraquiens, notamment des policiers, ont tiré sur des conducteurs de camion à la frontière ou ont confisqué des véhicules. Plus récemment, dans le sud de l'Iraq, des « bandits » auraient tué deux Koweïtiens et un Syrien, tandis que plusieurs autres personnes, selon leurs dires, auraient essuyé des coups de feu. Durant des émeutes qui ont éclaté dans le sud de l'Iraq, les manifestants auraient endommagé des véhicules immatriculés au Koweït. On signale aussi que des Koweïtiens et des non-Koweïtiens résidant au Koweït auraient été kidnappés alors qu'ils voyageaient dans le sud de l'Iraq et que les ravisseurs auraient demandé une rançon.

11. La situation est restée calme à Koweït. Cependant, les menaces exercées par les groupes radicaux ou les sympathisants de l'ancien régime iraquien ont suscité certaines inquiétudes. Après les attentats-suicide perpétrés à Casablanca et à Riyad en mai 2003 et l'arrestation de militants koweïtiens en Arabie saoudite au début de juin, la crainte d'attentats terroristes contre d'importantes installations au Koweït a augmenté. Le Gouvernement koweïtien a donc pris des mesures pour protéger ses grandes infrastructures, notamment les aéroports et les installations pétrolières.

12. Après l'attaque terroriste perpétrée contre les locaux des Nations Unies à Bagdad, la MONUIK a, avec la pleine coopération du Gouvernement koweïtien, pris de nouvelles mesures pour protéger ses installations et son personnel. Ces mesures préventives ont notamment consisté à reloger du personnel de la MONUIK dans des locaux et des bureaux plus sûrs au centre de soutien logistique de Kheitan, à renforcer les périmètres au moyen de fil de fer barbelé et à restreindre le stationnement des véhicules au voisinage immédiat du complexe. Des policiers koweïtiens armés ont également été placés en faction aux limites du centre de soutien logistique de Kheitan, 24 heures sur 24, et, pour renforcer la sécurité, une étroite coopération a été maintenue avec l'Équipe de gestion du système de sécurité des Nations Unies et le Gouvernement koweïtien.

III. Questions d'organisation

13. Le général de division Franciszek Gagor, commandant de la Force de la MONUIK, a quitté la zone de la Mission le 7 juillet 2003 et le chef d'état-major, le général de brigade Upinder Singh Klair, a été nommé chef de mission. Les quatre derniers observateurs militaires ont terminé leur affectation et ont quitté la Mission le 1er octobre 2003. Les effectifs autorisés pour l'actuelle période du mandat sont de 235 civils, dont 67 recrutés sur le plan international et 168 localement. Cependant, étant donné les tâches restant à accomplir durant les trois derniers mois du mandat et les besoins de personnel correspondants, la Mission a réduit ses effectifs. Au 30 septembre 2003, les effectifs au quartier général replié de la MONUIK étaient de 135, ainsi répartis :

a) Quatre observateurs militaires venant de la Fédération de Russie, de la Hongrie, de l'Italie et du Pakistan;

b) Cent trente et un civils, dont 38 recrutés sur le plan international et 93 recrutés sur le plan local.

14. Au cours de la période considérée, un agent recruté sur le plan international a été tué et deux autres grièvement blessés dans un accident de la circulation.

IV. Questions financières

15. Dans sa résolution 57/130, l'Assemblée générale avait autorisé un engagement de dépenses d'un montant ne dépassant pas 12 millions de dollars, pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2003, financé par prélèvement sur le solde accumulé au Compte spécial de la Mission. Étant donné que celle-ci sera achevée le 6 octobre 2003 et compte tenu du niveau actuel des dépenses, cet engagement de dépenses de 12 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale suffira à couvrir les dernières activités jusqu'à la liquidation. Les dépenses effectives engagées durant cette période seront communiquées à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget.

16. Au 31 juillet 2003, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la Mission depuis sa création jusqu'au 30 juin 2003 s'élevait à 8,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 1 milliard 306 millions de dollars.

V. Dispositions prises pour la liquidation de la Mission

17. Après la suspension des opérations et l'évacuation de l'essentiel de son personnel vers leurs pays d'origine ou vers des endroits sûrs, à Brindisi (Italie) ou à Dhaka (Bangladesh), la MONUIK a poursuivi ses opérations depuis son petit quartier général replié au centre de soutien logistique de Kheitan. En vertu du mandat modifié que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1490 (2003), la MONUIK s'est acquittée de tâches militaires et de liaison politique, a effectué des tâches résiduelles concernant le recouvrement de matériel, le rapprochement des comptes et la cession d'actifs, et a fourni un appui logistique à d'autres entités du système des Nations Unies dans la région. En même temps, la MONUIK a pris les mesures nécessaires pour achever son mandat le 6 octobre 2003 et pris des dispositions pour sa liquidation conformément aux procédures appliquées par les Nations Unies.

18. Jusqu'en mars 2003, la MONUIK a pu s'acquitter de son mandat sans rencontrer d'obstacles sérieux. Elle disposait de suffisamment d'équipements pour fonctionner normalement et assurer le bien-être de son personnel. Le Gouvernement iraquien et le Gouvernement koweïtien ont coopéré avec elle et ont à plusieurs occasions salué son impartialité. Ces relations ont beaucoup aidé la Mission à gagner la confiance des parties et à mener à bien les tâches qui lui étaient confiées. Les excellentes relations de travail établies au fil des ans avec le Gouvernement koweïtien se sont poursuivies durant les derniers mois du mandat.

19. À partir de mars 2003, le centre de soutien logistique de Kheitan a été renforcé avec des équipements supplémentaires, divers locaux à usage de bureaux, et du matériel de télécommunications, des ateliers et des locaux d'hébergement, pour pouvoir servir de quartier général à la MONUIK. Les installations du centre ont également été agrandies pour qu'un soutien adéquat puisse être fourni à d'autres bureaux des Nations Unies ou organisations internationales remplissant des fonctions humanitaires en Iraq. Les activités de liaison avec les autorités du pays hôte, d'autres représentants de gouvernements et des organismes, dans les

circonstances nouvelles de l'après-guerre, ont permis d'acquérir une expérience précieuse.

20. La Mission en est aux dernières phases de sa liquidation sur le plan technique. Ses avoirs ont été répartis entre d'autres organismes humanitaires et missions de maintien de la paix des Nations Unies; en particulier 12 véhicules, plusieurs groupes électrogènes et du matériel de télécommunications ont été envoyés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, 89 véhicules et des pièces de rechange à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, un camion-citerne de carburant d'aviation à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, et des pièces de rechange à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Du matériel et d'autres articles laissés sur place pourraient être donnés au Gouvernement koweïtien.

VI. Observations

21. Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport au Conseil, l'Organisation des Nations Unies peut être fière de ce que la MONUIK a accompli. Dans sa dernière phase, présence de maintien de la paix résiduelle opérant dans un environnement difficile affecté par le conflit en Iraq depuis la mi-mars jusqu'à l'achèvement de son mandat, la MONUIK a apporté une aide considérable aux organismes humanitaires déployés en Iraq et au Koweït. Ayant mené à bien les tâches que lui avait confiées le Conseil de sécurité dans sa résolution 1490 (2003), la Mission sera clôturée le 6 octobre 2003.

22. En conclusion, je souhaite rendre hommage au général de brigade Upinder Singh Klair, qui a dirigé la Mission avec dévouement pendant les trois derniers mois de son mandat, à tous les commandants de la Force qui l'ont précédé à la tête de la MONUIK ces 12 dernières années, et aux hommes et aux femmes placés sous leur commandement, qui ont servi avec dévouement la cause du maintien de la paix et les idéaux des Nations Unies. Je tiens tout particulièrement à saluer la mémoire de ceux qui ont trouvé la mort ou ont été blessés durant l'accomplissement de leur mission au service de la paix.